

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC89

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

À l'alinéa 30, après les mots : « insertion professionnelle », insérer les mots : « afin qu'il prenne mieux en compte les réalités de l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le système d'orientation et d'insertion professionnelle doit mieux prendre en compte la situation effective du marché du travail.